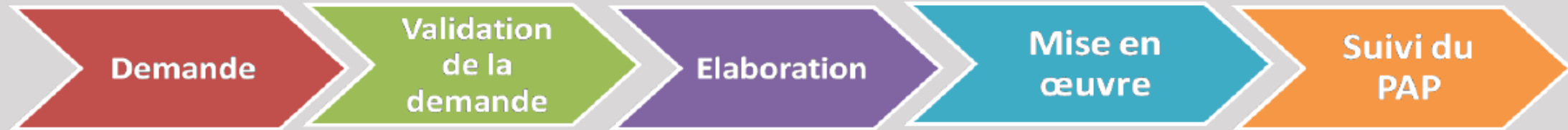


Le PAP... pas à pas



Par la **famille**
ou le conseil de classe



Dossier de demande

comportant :

- Des **renseignements complétés par la famille**
- Une notation pédagogique (rempli par l'équipe pédagogique = professeur principal et enseignants)
- Des bilans psychologiques ou paramédicaux (orthophonique, orthoptique...).



Par le médecin de
l'Education Nationale



- Qui émet un avis favorable ou défavorable sur la pertinence de la mise en place d'un PAP.
- Précise les points d'appui
- Notifie les répercussions du trouble sur les apprentissages.



Par l'équipe pédagogique
+ les **parents**
+ les professionnels concernés



Qui rédige le livret-PAP en précisant les aménagements et adaptations pédagogiques.



Par l'équipe
pédagogique



Par l'équipe
pédagogique



Qui évalue tous les ans le PAP.